

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES
PRINTEMPS 2016

Pour célébrer le 1^{er} anniversaire de son département d'édition, l'Association **La Piterne** ouvre un concours de nouvelles sur le thème suivant :

Dis-moi en Normandie

Modalités de participation

1. La participation au concours vaut acceptation des 18 articles du règlement.
2. La participation au concours est gratuite.
3. Le concours est ouvert à tout écrivain amateur, âgé de 18 ans et plus, seuls ou en groupe (par exemple : atelier d'écriture)
4. Seules les nouvelles sont acceptées : *la nouvelle est un récit fictionnel, court et écrit en prose. Plus que sa longueur, c'est la concision et l'efficacité de son écriture qui la caractérisent. Les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. Son action est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise au dénouement.*
5. Seules les nouvelles inédites et libres de droits sont prises en compte.
6. Les textes sont écrits en langue française. Le texte comprend au moins 5 des dix mots de l'édition 2016 de l'opération « Dis-moi dix mots », initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication (www.dismoidixmots.culture.fr) à savoir : chafouin, champagné, dépanneur, dracher, fada, lumerotte, poudrerie, ristrette, tap-tap et vigousse.
7. Le lieu de l'action est un endroit réel ou imaginaire, situé en Normandie.
8. Les textes ont un minimum de 10 000 et un maximum de 15 000 caractères (espaces comprises)
9. Un même candidat ou groupe de candidats ne présente qu'une seule nouvelle.
10. Les nouvelles sont enregistrées par le secrétariat de l'association jusqu'au dimanche 20 mars (jour du printemps) ; une fiche d'inscription est jointe à l'envoi.
11. Le secrétariat de l'association accuse réception des nouvelles et garantit l'anonymat des textes. Les candidatures incomplètes ou non-conformes aux modalités décrites dans les articles 3 à 9 sont refusées.
12. Dix nouvelles au moins sont sélectionnées selon les critères suivants : respect du thème ; orthographe ; nombre de mots de l'opération « Dis-moi dix mots » ; richesse du vocabulaire ; originalité.
13. Les nouvelles sélectionnées sont publiées dans un livre numérique édité en mai par les soins de **La Piterne**. Les auteurs sont cités sur le site de l'association.
14. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'article 10 si le nombre de candidatures est excessif et l'article 12 si la qualité des nouvelles reçues ne permet pas d'en retenir dix.

Le recueil *Dis-moi en Normandie*

15. **La Piterne** diffuse le livre numérique de manière gratuite ; l'éditeur s'interdit toute autre utilisation des textes.
16. Les lauréats renoncent à leurs droits d'auteur.
17. Chaque lauréat reçoit le livre numérique, libre de droits et de diffusion.
18. Pour toute publication ultérieure, les lauréats sont invités à faire figurer la mention : « Nouvelle primée et publiée pour la première fois par **La Piterne**, dans le recueil *Dis-moi en Normandie* ». Aucune publication ultérieure n'interdit à **La Piterne** de diffuser le recueil original.

FICHE D'INSCRIPTION au concours de nouvelles *Dis-moi en Normandie*

Je soussigné(e) : Mr / Mme / Mlle.....

Adresse

Code Postal |__|_|_|_|_| Ville

Pays

Courriel @.....

Candidature individuelle

Pseudonyme éventuel :

Candidature collective

Association :

Titre de la nouvelle

Dépose la candidature au concours de nouvelles *Dis-moi en Normandie*

Certifie que le texte présenté est original et libre de droits.

Déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter.

Fait à :

Le : / /

Cadre réservé à **La Piterne**

Date de réception du manuscrit |__|_|_|_|_| Numéro d'anonymat :